

Serbie

Environnement opérationnel

Contexte

Serbie

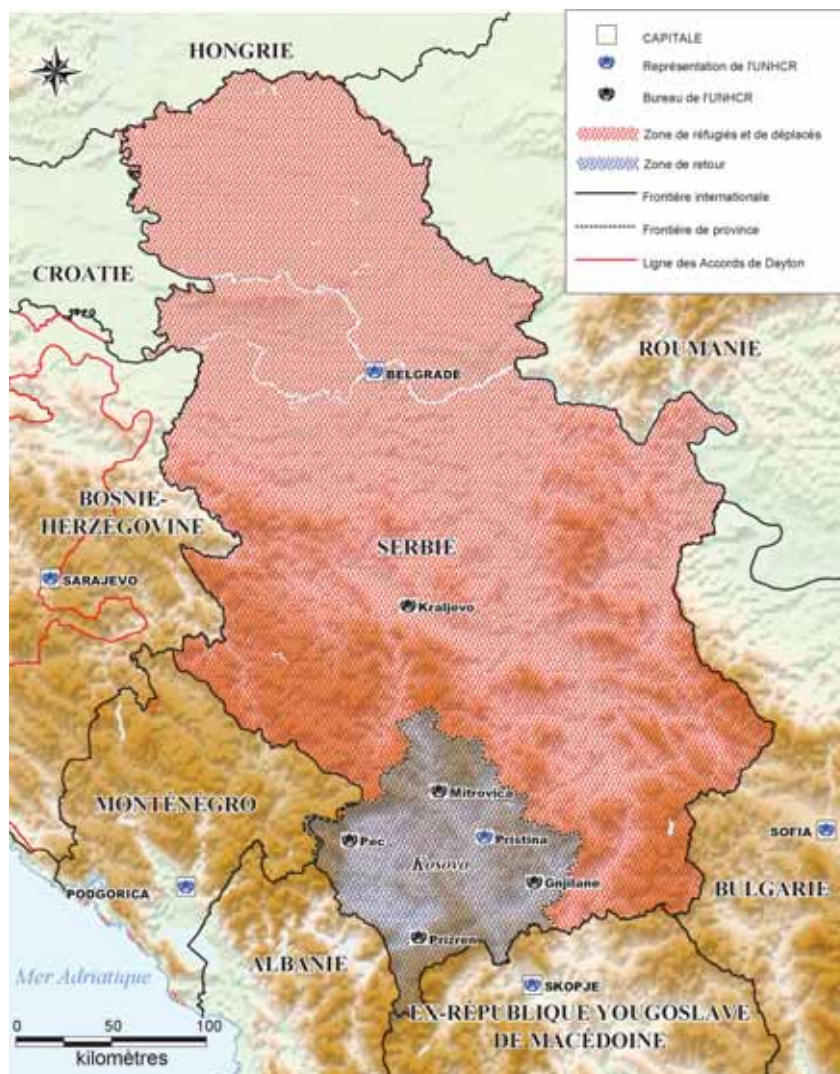
La République de Serbie accueille la plus importante population de réfugiés et de déplacés internes de la région. En 2007, les rapatriements en direction de la Croatie se sont ralentis, en partie du fait de l'absence de consensus sur certaines questions, qui auraient dû être réglées dans le cadre du Processus de Sarajevo. En dépit des efforts déployés par les autorités, l'intégration sur place des réfugiés les plus vulnérables est toujours problématique, essentiellement en raison du manque de capacités institutionnelles, de l'inefficacité des mécanismes de mise en œuvre des stratégies de développement national et de l'insuffisance des ressources.

Kosovo

La situation dans la province du Kosovo est imprévisible, en raison de la poursuite des négociations sur le statut. Ces négociations ont une incidence directe sur les solutions durables qui peuvent être mises en œuvre pour les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo, les membres de groupes minoritaires de retour dans la province et les demandeurs d'asile. Un rapport sur les résultats des discussions doit être publié en décembre 2007. En dépit des difficultés et des incertitudes, les « retours des groupes minoritaires » au Kosovo ont été jusqu'à présent légèrement plus nombreux qu'en 2006.

A moins qu'une législation relative au séjour et à la nationalité ne soit élaborée prochainement, certaines catégories de population risquent de devenir apatrides. Ce problème concerne en particulier les communautés ethniques les plus vulnérables, notamment les groupes roms, ashkali et égyptiens, qui sont victimes de l'exclusion sociale et qui n'ont, de ce fait, pas pu ou pas voulu s'inscrire en tant que résidents habituels au Kosovo.

En outre, les élections prévues pour le mois de novembre 2007, dans un contexte marqué par un chômage massif et la pénurie d'eau et d'électricité, risquent d'aviver les tensions politiques et de susciter des troubles. Le prochain scrutin influera également sur le processus de transfert des



pouvoirs gouvernementaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) aux Institutions provisoires d'auto-administration (IPAA).

Besoins

Serbie

En Serbie, l'UNHCR offre protection et assistance aux réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, ainsi qu'aux déplacés internes en provenance du Kosovo. Le Haut Commissariat œuvre également à la mise en place d'un système d'asile intégré, tout en s'employant à prévenir et à réduire les cas d'apatridie.

Une évaluation participative réalisée avec les réfugiés et les déplacés internes a mis en évidence les besoins suivants : (a) manque d'accès à des logements adéquats ; (b) accès limité à l'emploi et aux activités génératrices de revenus ; (c) manque d'accès aux services de santé et à l'enseignement ; (d) difficultés à obtenir des papiers d'identité et autres documents.

Les réfugiés qui souhaitent s'intégrer sur place ont besoin d'une aide dans le domaine du logement, de la formation professionnelle et des moyens d'existence. Les réfugiés et les déplacés internes vulnérables hébergés dans des centres collectifs ont besoin d'une aide humanitaire essentielle, d'un accompagnement psychosocial et de soins institutionnels.

Bon nombre de réfugiés et de déplacés internes ont en outre besoin d'une aide juridique pour obtenir des papiers d'identité et recouvrer leurs biens. Les déplacés roms constituent le groupe le plus marginalisé, le phénomène de l'exclusion sociale touchant plus particulièrement les femmes, les enfants et les jeunes.

Kosovo

L'UNHCR recherche des solutions durables et contribue au renforcement des capacités des structures administratives locales. Le Haut Commissariat offre une aide adéquate aux groupes minoritaires qui ont regagné le Kosovo, à quelque 21 000 déplacés internes et à un petit groupe de demandeurs d'asile, qui a tendance à augmenter. La liberté de circulation, l'accès aux services, à l'emploi, au logement, l'inscription à l'état civil, l'information impartiale et l'assistance juridique sont toujours des besoins prioritaires pour les populations qui relèvent de la compétence de l'UNHCR au Kosovo. En outre, les individus qui ont été rapatriés contre leur gré d'Europe occidentale ont souvent besoin d'une aide en matière de subsistance et d'hébergement.

L'évaluation participative réalisée en 2006 et en 2007 au titre de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a indiqué que le manque de moyens d'existence était l'un des problèmes les plus critiques pour les déplacés internes, quelle que soit leur appartenance ethnique. En outre, de nombreux déplacés vivent dans des structures d'hébergement provisoires et sont extrêmement vulnérables, de sorte qu'ils souffrent fréquemment de problèmes de santé. Les enfants et les personnes âgées n'ont pas suffisamment accès à des services médicaux.

Les femmes serbes, qu'elles soient déplacées ou fassent partie de groupes minoritaires de retour dans leurs localités d'origine, sont particulièrement préoccupées par les coupures d'eau et d'électricité, le chauffage et les transports publics ; en revanche, tant les femmes que les hommes sont vivement préoccupés par les restrictions à la liberté de circulation. Le sentiment d'insécurité s'explique par les incidents anciens et récents dont les groupes minoritaires ont été victimes et

illustre leur manque de confiance à l'égard des entités chargées d'assurer la sécurité.

Les Roms, Ashkali et Égyptiens, qu'ils soient déplacés ou qu'ils aient regagné leur localité d'origine, sont confrontés à de multiples problèmes de protection, concernant notamment le travail des mineurs, les mariages précoces et le manque d'encouragement parental concernant la fréquentation des établissements scolaires. En conséquence, 30 à 40 pour cent seulement des enfants vont à l'école primaire et la plupart des filles abandonnent leurs études avant l'âge de 13 ans. Ce phénomène est aggravé par un manque de ressources, les familles n'ayant pas les moyens d'acheter des livres et des fournitures scolaires, et par l'insuffisance des transports en commun. Bon nombre d'enfants ne sont pas déclarés à l'état civil et n'ont pas de papiers. Les mariages précoces et les grossesses à l'adolescence augmentent les risques d'exposition des enfants au travail.

Total des besoins

2008 : 19 054 388 dollars E.-U.

2009 : 20 315 870 dollars E.-U.

Objectifs principaux

Serbie

- Aider le Gouvernement serbe à mettre en œuvre des solutions durables pour les réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour les déplacés internes en provenance du Kosovo.
- Faciliter l'intégration sur place des réfugiés/déplacés kosovars qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner la province.
- Prodiguer une assistance aux réfugiés et aux déplacés internes les plus vulnérables, ainsi qu'aux autres groupes marginalisés.
- Continuer à aider le Gouvernement à édifier un système d'asile conforme aux normes internationales.
- Éliminer les cas d'apatridie, réels ou potentiels.

Kosovo

- Appuyer le retour et la réintégration durable et axée sur la collectivité des membres de groupes minoritaires, notamment de ceux venant de pays tiers.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 / Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Croatie	58 000	58 000	40 000	40 000	20 000	20 000
	Bosnie-Herzégovine	22 000	22 000	-	-	-	-
	Pays divers	50	50	50	50	50	50
Déplacés internes		204 000	204 000	200 000	200 000	190 000	190 000
Total		284 050	284 050	240 050	240 050	210 050	210 050

- Promouvoir les principes de la protection et appuyer la mise en place de solutions durables au profit des personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo.
- Constituer et renforcer les capacités locales, compétentes pour gérer les questions en rapport avec les retours, les solutions durables et l'asile dans le contexte plus large des migrations. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités communautaires et municipales de gestion des retours.
- Venir en aide aux apatrides *de facto* et prévenir les cas d'apatridie.
- Maintenir des plans d'intervention et des niveaux de préparation adéquats afin de parer promptement et avec efficacité à d'éventuels mouvements de population.

Stratégie et activités

Serbie

L'UNHCR cherchera à favoriser deux solutions durables pour les réfugiés, à savoir le rapatriement et l'intégration sur place. Une opération de rapatriement à petite échelle

sera organisée en direction de la Croatie en 2008 et l'UNHCR y mettra progressivement un terme d'ici à la fin de l'année 2009. L'aide au rapatriement sera ciblée sur les réfugiés extrêmement vulnérables, qui pourront faire transporter leurs biens personnels jusqu'à leurs localités d'origine. Parallèlement, le Haut Commissariat continuera d'offrir une orientation juridique sur les questions de logement et de recouvrement des biens, ainsi qu'une aide relative à la délivrance de documents personnels et une représentation auprès des tribunaux.

En 2008 et en 2009, l'UNHCR facilitera l'intégration sur place des personnes réfugiées en Serbie et renforcera les programmes visant à offrir des solutions durables aux déplacés internes. Les activités d'intégration sur place destinées aux réfugiés seront menées dans le cadre de la *Stratégie nationale destinée à résoudre les problèmes des réfugiés* et de la *Stratégie de réduction de la pauvreté*. L'Étude de mesure des niveaux de vie réalisée en 2007 permettra de cerner les moyens de mieux répondre aux besoins des déplacés internes, en particulier des déplacés roms. Le Haut Commissariat aidera les autorités à fermer les derniers centres collectifs en contribuant à la construction de logements sociaux et en proposant aux réfugiés et aux déplacés internes qui

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

Serbie

- 100 familles réfugiées sont rapatriées avec leurs biens en Croatie ; 600 déplacés internes effectuent des visites de repérage dans leurs localités d'origine au Kosovo.
- 450 réfugiés et 2 175 déplacés internes bénéficient d'une assistance en matière de logement et d'une aide (outils agricoles ou formations professionnelles) destinée à renforcer leur autosuffisance.
- 500 personnes vulnérables reçoivent des soins et des médicaments de première nécessité ; 1 500 autres sont adressées à des institutions médicales.
- 30 pour cent des réfugiés restants sont naturalisés.
- 7 000 déplacés internes et 5 000 réfugiés bénéficient d'une aide et d'une orientation juridiques, destinées à faciliter la recherche de solutions durables en leur faveur.
- 100 pour cent des victimes identifiés de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'une assistance.
- Une législation, des réglementations et des instructions opérationnelles relatives à l'asile sont adoptées, un centre d'accueil et des systèmes d'orientation sont mis en place et le transfert des procédures de détermination du statut de réfugié aux autorités nationales débute.

Kosovo

- 1 400 membres de groupes minoritaires de retour dans la province, dont 250 en provenance de pays tiers, reçoivent des aliments d'appoint.
- 730 membres de groupes minoritaires de retour dans la province, dont 250 en provenance de pays tiers, reçoivent des articles non alimentaires et/ou une aide essentielle destinée aux individus extrêmement vulnérables.
- 160 projets de renforcement de l'autosuffisance sont exécutés à l'intention de populations de retour.
- Jusqu'à 160 familles minoritaires, de retour dans leurs localités d'origine, bénéficient d'une aide d'urgence dans le secteur des abris.
- Jusqu'à 400 individus démunis, de retour dans leurs localités d'origine, bénéficient d'activités génératrices de revenus supplémentaires.
- 33 projets de développement communautaire, dont huit projets destinés à favoriser la réintégration et les solutions durables, sont mis en œuvre.
- 4 000 réfugiés rapatriés et déplacés de retour ont accès à une aide juridique gratuite, destinée à faciliter des solutions durables.
- 40 projets visant à favoriser une autosuffisance durable sont exécutés au profit de déplacés internes ; 180 familles de déplacés internes, extrêmement vulnérables, reçoivent une assistance humanitaire essentielle.
- 3 000 membres de la communauté rom sont enregistrés afin de réduire les risques d'apatridie.

déménagent des indemnités en espèces et des projets de renforcement de l'autosuffisance. En 2008 et en 2009, l'UNHCR réduira ses activités d'assistance sous forme de soins et d'entretien.

Le Haut Commissariat continuera à promouvoir le droit des déplacés internes à regagner la localité de leur choix, en tenant compte de l'évolution de la situation au Kosovo, et facilitera les retours individuels, spontanés et volontaires vers la province. L'UNHCR accordera une attention accrue aux visites de repérage, qui permettent aux déplacés internes de prendre une décision en connaissance de cause quant aux solutions durables. Les autorités n'ayant pas défini de politique claire en matière d'intégration sur place des déplacés internes, le Haut Commissariat renforcera les activités d'autosuffisance afin d'améliorer l'accès des déplacés au logement et à l'emploi. Il aidera également les pouvoirs publics à protéger et à aider les déplacés internes les plus vulnérables, en accordant une attention particulière aux droits des déplacés roms, qui doivent surmonter des obstacles considérables pour accéder au système judiciaire, se faire inscrire à l'état-civil, obtenir des documents et jouir de leurs droits sociaux et économiques.

L'UNHCR s'emploiera, en collaboration avec les autorités, à améliorer l'accès des déplacés internes et des réfugiés à la protection sociale et prônera leur prise en compte dans les programmes nationaux et locaux de protection sociale. Il conservera son réseau d'équipes mobiles, chargées d'améliorer les services sociaux à l'échelon des municipalités et de mettre les personnes vulnérables en contact avec les structures d'aide existantes. Des efforts seront déployés pour suivre de près la situation de certains groupes vulnérables, comme les personnes âgées, les femmes, les enfants, les adolescents et les survivants de violences sexuelles et sexistes, et pour leur venir en aide.

Pour améliorer les conditions d'asile, l'UNHCR aidera le Gouvernement à consolider le cadre législatif et institutionnel mis en place au titre de ses obligations internationales, en offrant des conseils juridiques et une assistance technique, en assurant des formations et en menant des activités de défense de la cause. Le Haut Commissariat évaluera les risques d'apatridie existants et plaidera en faveur de l'adhésion du pays à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Kosovo

L'UNHCR maintiendra une stratégie souple afin de s'adapter à un contexte politique qui évolue rapidement. La stratégie en matière de retours s'adresse à divers groupes relevant de la compétence du Haut Commissariat, comme les membres de groupes minoritaires ayant regagné leur localité d'origine, les personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo, les personnes qui ont été rapatriées de force de pays tiers et qui appartiennent à des groupes ethniques minoritaires et les demandeurs d'asile. Si les conditions propices à un retour dans la sécurité et la dignité ne sont pas réunies, l'UNHCR se limitera à faciliter les retours volontaires des groupes minoritaires au Kosovo. Les retours en provenance de pays tiers devraient vraisemblablement augmenter lorsque les négociations sur le statut auront pris fin.



UNHCR/G. Popović

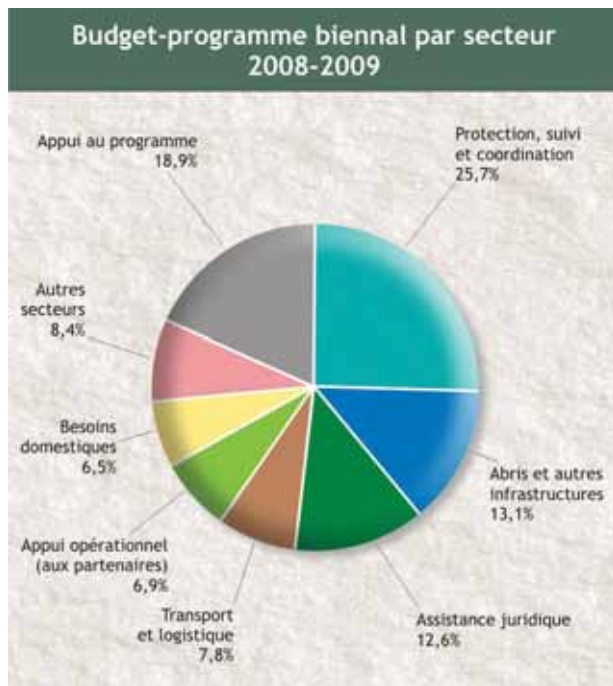
L'UNHCR aide des déplacés roms du Kosovo à obtenir des certificats de naissance et des documents de nationalité serbe, pour leur permettre d'accéder à l'éducation, aux services de santé, de trouver du travail et même de se marier.

Conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité et en raison du retrait prévu de la MINUK, l'UNHCR jouera un rôle accru dans la recherche de solutions durables à la situation de la population déplacée au Kosovo, en étroite collaboration avec les Institutions provisoires d'auto-administration (IPAA).

Le Haut Commissariat aidera les autorités municipales et centrales, les ONG locales et les associations de défense des déplacés internes à dispenser des services adéquats aux populations de retour afin de rendre les retours viables. Les déplacés internes qui regagnent leur localité d'origine bénéficieront d'une aide multisectorielle, prévoyant une orientation juridique, une assistance dans le secteur des abris et d'autres formes d'assistance humanitaire. Pour les déplacés qui regagnent d'autres localités que leurs localités d'origine, l'UNHCR appuiera des « projets pour les retours organisés et facilités » ; néanmoins, son intervention sera déterminée au cas par cas et en fonction de critères de vulnérabilités.

L'UNHCR cherchera également à favoriser le retour ou l'intégration sur place des personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo. Les interventions directes seront limitées aux résidents vulnérables des centres collectifs. Le Haut Commissariat dispensera une aide juridique pour faciliter le règlement des problèmes de propriété et de papiers qui entravent le retour ou l'intégration.

L'UNHCR continuera à assurer la détermination du statut de réfugié, en attendant qu'un organe d'examen des demandes soit constitué au sein des IPAA. Il est prévu de



transférer les fonctions de détermination du statut au Gouvernement d'ici à la fin de l'année 2009. Le Haut Commissariat intensifiera ses activités de formation et de renforcement des capacités locales afin d'appuyer la mise en place d'un régime d'asile fiable et équitable au Kosovo.

Pour prévenir et réduire les cas d'apatridie, l'UNHCR appuiera les campagnes d'inscription à l'état civil entreprises par des partenaires locaux, en particulier auprès des groupes roms, ashkali et égyptiens du Kosovo.

Contraintes

Serbie

Après les élections de janvier 2007, il a fallu plusieurs mois pour former un gouvernement en Serbie. Certaines lois, qui auront un impact déterminant sur des questions en rapport avec les réfugiés, les déplacés internes et l'asile, n'ont de ce fait pas encore été adoptées.

Le rythme des rapatriements librement consentis, et les possibilités en la matière, en particulier en Croatie, dépendront du règlement des deux problèmes toujours en suspens, à savoir la question des droits d'occupation-location et celle des pensions de retraite (co-validation).

La pauvreté généralisée et le taux de chômage élevé ont un impact négatif sur les réfugiés et encore plus sur les déplacés internes. En 2007, le programme de solutions durables, précédemment axé sur les réfugiés, a été réorienté sur les déplacés internes, en particulier sur les déplacés qui vivent dans des centres collectifs ou dans des logements individuels insalubres.

Kosovo

Globalement, la situation sécuritaire est toujours instable au Kosovo. Des incidents sporadiques, touchant des groupes minoritaires et prenant pour cible des sites

culturels, continuent d'éclater. La précarité des conditions de sécurité, le marasme économique, le taux de chômage élevé, les questions non réglées relatives aux biens immobiliers de certains candidats au retour, l'insuffisance et la médiocrité des structures de santé et d'enseignement et la pénurie de logements pourraient décourager les retours. De nombreux projets de réintégration souffrent toujours d'un sous-financement.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR en Serbie (hors Kosovo)

	2008	2009
Nombre de bureaux	2	2
Effectif total	69	67
Fonctionnaires internationaux	6	6
Collaborateurs nationaux	49	47
VNU	14	14
JEA	0	0

Présence de l'UNHCR au Kosovo

	2008	2009
Nombre de bureaux	5	5
Effectif total	90	87
Fonctionnaires internationaux	14	12
Collaborateurs nationaux	64	64
JEA	1	1
VNU	10	10
Agents déployés	1	0

Coordination

Serbie

En 2008 et en 2009, l'UNHCR continuera à participer activement aux travaux de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, en s'impliquant tout particulièrement dans la stratégie de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Serbie. Le Haut Commissariat s'attachera, en étroite collaboration avec le PNUD, à élaborer des programmes pour les catégories vulnérables, notamment pour les déplacés internes et les réfugiés. Les deux organisations mettront au point des projets conjoints, en suivant l'approche de développement de proximité du PNUD.

Le Haut Commissariat entend intensifier sa coopération avec les structures gouvernementales, en premier lieu avec le Commissariat serbe aux réfugiés, le ministère de l'Intérieur, le ministère du Travail et de la Politique sociale, et le Centre de coordination pour le Kosovo-Metohija. Les relations de coopération récemment établies avec le Bureau de la population de la Présidence de la République serbe afin d'associer le traitement des réfugiés et des déplacés internes à celui des ménages locaux vulnérables seront encore renforcées. L'UNHCR coordonnera étroitement ses activités avec celles d'autres institutions des Nations Unies par le biais du PNUAD et prônera la prise en compte des réfugiés et des déplacés internes dans les programmes des organismes de développement bilatéraux, de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. Il poursuivra sa coopération avec les ONG et les réseaux d'assistance juridique.

Kosovo

En 2008, l'UNHCR intensifiera sa collaboration avec les autorités, afin de renforcer les capacités locales de gestion des retours et des solutions durables, y compris à l'échelon municipal. Le Haut Commissariat poursuivra ses activités de renforcement des capacités auprès de la Direction des frontières, des migrations et de l'asile. Il continuera également à travailler avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo afin d'intégrer les questions en rapport avec les retours, le déplacement et les minorités dans les programmes des institutions sœurs. L'UNHCR renforcera davantage sa collaboration avec le PNUD pour les projets relatifs aux retours, à la réintégration et au relèvement, de même qu'avec l'UNICEF. En 2008-2009, le Haut Commissariat coopérera avec l'OSCE et d'autres acteurs internationaux impliqués dans le suivi du respect des droits de l'homme, des retours et des solutions durables.

Serbie

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Organismes gouvernementaux : Commissariat serbe aux réfugiés, ministère de l'Emploi et des Affaires sociales de la République de Serbie, ministère du Travail.	
ONG : <i>AmitY</i> , Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance, Conseil danois pour les réfugiés, <i>International Consortium of Solidarity</i> , INTERSOS, <i>Micro Development Fund</i> , Microfins, Praxis, UNION.	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : Centre de coordination pour le Kosovo-Metohija, ministère de l'Administration publique et de l'Auto-administration locale.	
Autres : Banque de développement du Conseil de l'Europe, Commission européenne, Conseil de l'Europe, Équipe des Nations Unies dans le pays, OSCE, VNU.	

Kosovo

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
ONG : <i>Advocacy Training and Resource Centre</i> , <i>Civil Rights Program/Kosovo</i> , Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil danois pour les réfugiés, <i>Developing Together</i> , <i>Mercy Corps</i> , <i>Norwegian Church Aid</i> .	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : IPAA/MINUK.	
ONG : <i>Movement for Peace, Disarmament and Liberty</i> , <i>CARE International</i> , Services de secours catholiques.	
Autres : FNUAP, HCDH, OIM, OMS, OSCE, PNUD, UNICEF, Union européenne.	

Budget (dollars E.-U.)			
Activités et services	Budget-programme annuel		
	2007	2008	2009
Protection, suivi et coordination	5 944 393	4 934 040	5 176 927
Abris et autres infrastructures	2 995 000	2 393 915	2 777 867
Activités génératrices de revenus	200 000	394 415	542 798
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 364 491	1 312 777	1 423 230
Assistance juridique	2 576 095	2 471 829	2 481 062
Besoins domestiques	1 333 410	1 249 865	1 328 848
Éducation	559 400	540 979	573 702
Santé	126 628	104 159	104 159
Services communautaires	876 201	442 612	486 874
Transport et logistique	1 172 500	1 508 956	1 558 356
Vivres	19 500	59 717	66 489
Total des opérations	17 167 617	15 413 264	16 520 313
Appui au programme	3 789 033	3 641 124	3 795 556
Total	20 956 650	19 054 388	20 315 870